



DIRECTION DE LA MÉMOIRE DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense-département gendarmerie.*

**ARRÊTÉ fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du Cambodge et ses pays limitrophes, leurs approches maritimes et aériennes, au sein de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge et de l'autorité provisoire des nations unies au Cambodge du 1er novembre 1991 et jusqu'au 31 octobre 1994.**

*Du 29 novembre 2006*

NOR D E F G 0 6 5 3 2 0 0 A

---

*Référence :*

Arrêté interministériel du 12 janvier 1994 (BOC, 1997, p. 2363. ; BOEM 364-0\*, 367\*)  
modifié.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 367.4.

*Référence de publication :* BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 20.

---

Art. 1 Les unités de la gendarmerie ayant séjourné au Cambodge du 1<sup>er</sup> novembre 1991 au 31 octobre 1994 qui répondent aux critères fixés par l'article R. 224, E, II du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, figurent sur la liste jointe en annexe I au présent arrêté.

Art. 2 Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II :

- liste récapitulative des unités concernées;
- relevé par unité et bonifications.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel des armées.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I

**LISTE**

**Des unités de la gendarmerie ayant combattu au Cambodge au sein de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) et de l'autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) Entre le 1<sup>er</sup> novembre 1991 et le 31 octobre 1994.**

Désignation des corps, unités, formations ou organismes		Périodes pendant lesquelles l'unité est reconnue combattante	Observations
<b>Gendarmerie prévôtale au Cambodge (MIPRENUC et APRONUC)</b>			
Détachement prévôtal	Brigades prévôtales de :  Sihanoukville  Pnom Penh	Du 1 <sup>er</sup> juin 1992  Au 31 octobre 1993	Rattachement au détachement du génie et au bataillon d'infanterie français de l'APRONUC

**ANNEXE II**  
**RELEVÉ**

**Des actions de feu et de combat des unités de la gendarmerie ayant séjourné au Cambodge  
(MIPRENUC et APRONUC) entre le 1<sup>er</sup> novembre 1991 et le 31 octobre 1994**

**I. FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS  
COMBATTANTES AU CAMBODGE.**

Détachement prévôtal au Cambodge

**II. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES AU  
CAMBODGE.**

Détachement international de police militaire (MP-Coy)

Détachement international de police civile (Civpol)

Formation : Détachement prévôtal au Cambodge, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au Cambodge au sein du bataillon d'infanterie et du détachement du génie de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge.

(MIPRONUC et APRONUC).

**RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS**

Mois	Années			
	1991	1992	1993	1994
Janvier			$\frac{2}{4}$	
Février			$\frac{0}{1}$	
Mars				
Avril			$\frac{0}{3}$	
Mai			$\frac{2}{4}$	
Juin		$\frac{0}{1}$		
Juillet		$\frac{0}{6}$	$\frac{1}{2}$	
Août		$\frac{0}{9}$	$\frac{1}{1}$	

\_\_\_\_\_ Bulletin officiel des armées \_\_\_\_\_

Septembre		$\frac{0}{15}$	$\frac{2}{2}$	
Octobre		$\frac{1}{9}$		
Novembre		$\frac{0}{6}$		
Décembre		$\frac{1}{5}$		